



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies rares

Question écrite n° 100951

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le problème du traitement des patients atteints de fibromyalgie, maladie qui fait appel à des traitements multidisciplinaires. Force est de constater que les délais de prise en charge des personnes atteintes auraient besoin d'être réduits alors que, ainsi que le précise une réponse récente du ministère de la santé à une question écrite portant sur ces enjeux, « le soulagement de la douleur est reconnu comme un droit fondamental de toute personne et constitue depuis 1998 une priorité de santé publique ». Le ministère ayant réalisé en 2010 une enquête nationale sur les structures de soins et sur les moyens d'améliorer l'accessibilité et la qualité de prise en charge, il lui demande de lui faire connaître : d'une part, la situation dans le Nord-Pas-de-Calais ; d'autre part, les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour répondre à l'objectif d'une accessibilité renforcée ; enfin quels prolongements sont susceptibles d'être apportés à la demande de création, au sein de l'hôpital de Zuydcoote, d'un centre de prise en charge des gens souffrant de cette maladie.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100951

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1713

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)